

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER UNE MODIFICATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT

DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE

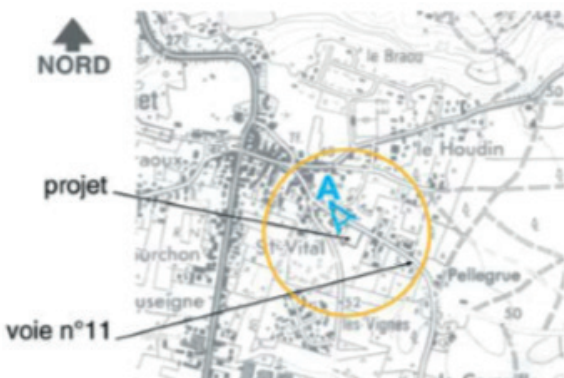
Délai d'instruction de 1 mois (délai de droit commun) Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.

1 UN FORMULAIRE

[Cerfa n°16702*01](#)

2 UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.



3 UN PLAN OU PHOTO DES FAÇADES ET TOITURES avant travaux

Il permet d'apprécier l'aspect extérieur initial de la construction.

4 UNE REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR après travaux

Ce document permet d'apprécier la réalisation du projet de modification de façade.



5 UNE NOTICE

Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : insertion dans l'environnement naturel et/ou bâti existant.

RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET :

- La nature et les couleurs des matériaux apparents
- La justification de la bonne insertion du projet dans l'environnement naturel et/ou bâti.